



Dossier de demande Objectif Europe

Forfaits d'heures de consultance en projets européens

**Coordonnées de la Région des Pays
de la Loire**

Direction des Politiques européennes
Service Action européenne
Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9

objectifeurope@paysdelaloire.fr

Présentation de la structure

Nom de la structure :

.....

Sigle :

Question 1 : Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site Internet :

Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Numéro SIRET : Numéro de récépissé en préfecture :

Question 2 : Date de création de la structure (à l'exception des collectivités) :

Statut de votre structure

Structure publique

Structure privée à but non lucratif

Structure ayant une activité dans le champ économique (au regard du projet européen que vous envisagez)

Identification du représentant légal de la structure

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne de contact

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Question 3 : Domaine(s) d'intervention de votre structure (activités, enjeux) (5 lignes max.) :

.....

.....

.....

.....

Votre structure a-t-elle une activité dans le secteur agricole ou la pêche ? oui / non

Réseaux et accompagnement régional

Questions 4 :

Votre structure est-elle affiliée à une fédération, un réseau (pôle de compétitivité, Clusters, Hub, ...) ? Oui / non

Si oui lequel ?

L'avez-vous contacté pour vous accompagner dans le montage de votre projet européen ? Si oui préciser le nom de votre interlocuteur

.....

Questions 5 :

Bénéficiez-vous d'un dispositif national d'assistance technique / d'aide au montage de projets européens (ex : dispositif pour les projets LIFE géré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire avec Enviropéa) ?

Oui/non

Questions 6 :

Etes-vous suivi par une direction de la Région des Pays de la Loire ? Oui / non

Si oui, préciser le nom de la direction et de votre interlocuteur

.....

Avez-vous déjà fait une demande à la Région pour financer le montage de votre projet ? Oui / non

Si oui, merci de préciser le nom de la direction et de la personne contactée

.....

Question 7 :

Avez-vous déjà bénéficié d'un accompagnement Objectif Europe pour le montage d'un projet européen ? Oui / non

Si oui, préciser le nom du projet, du programme et la date de votre demande d'aide Objectif Europe

.....

Votre projet européen

Nom du projet :

Question 8 : Description du projet :

- ✓ Objectif, enjeu, besoin de mener ce projet (5 lignes max.)

.....

.....

.....

.....

- ✓ Activités principales, (3 lignes max.)

.....

.....

- ✓ Résultats attendus, (3 lignes max.)

.....

.....

.....
✓ Subvention européenne visée et budget global pour la structure demandeuse, (2 lignes max.)
.....
.....

✓ Partenaires identifiés si collaboration transnationale, (5 lignes max.)
.....
.....
.....
.....

Vos documents supports peuvent être joints en annexe du dossier.

Question 9 : Thématique principale du projet (ne cocher qu'une seule case)

- Innovation, recherche et compétitivité
- Environnement et transition énergétique
- Citoyenneté, jeunesse, formation / apprentissage, éducation

Question n°10 : Nom du programme européen ciblé, voire de l'appel à projets / action-clé :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Horizon Europe | <input type="checkbox"/> Erasmus+ / mobilité des apprenants |
| <input type="checkbox"/> Marché Unique | <input type="checkbox"/> Europe créative |
| <input type="checkbox"/> EU4Health | <input type="checkbox"/> CERV |
| <input type="checkbox"/> DigitalEurope | <input type="checkbox"/> Interreg Europe |
| <input type="checkbox"/> LIFE | <input type="checkbox"/> Interreg Europe du Nord-ouest |
| <input type="checkbox"/> Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe | <input type="checkbox"/> Interreg Espace Atlantique |
| | <input type="checkbox"/> Autre |

Préciser l'Appel à Projet :

Question 11 : En quoi le projet européen que vous envisagez répond-il à vos enjeux / activités / stratégie de développement ?

.....
.....
.....
.....

Question 12 : En quoi le programme visé correspond-il aux actions de votre projet ?

.....
.....
.....
.....

Question n°13 : Quelle est la date-limite de dépôt de votre projet ? (Attention : il faut au moins 6 semaines entre votre demande et la date-limite de dépôt)

.....

Avez-vous déjà déposé ce projet européen ? Oui / non
Si oui, joindre la copie de votre projet rejeté et le courrier de rejet.

Question n°14 :

Quels sont vos besoins pour le montage de ce projet européen ? (Relecture, conseil, recherche de partenaires, ...).

.....
.....
.....
.....

Question n°15 :

Êtes-vous le chef de file (coordinateur) du projet ? Oui / non
Quel forfait d'accompagnement souhaitez-vous demander ? 30h / 60h

Votre projet a-t-il trait à des activités d'export ? Oui / non*

*Les aides économiques à l'export sont soumises à des règles plus restrictives.

Capacité de la structure demandeuse à porter un projet européen

Question n°16 : Quels moyens RH seront mis à disposition pour mener à bien votre projet européen ? (Recrutement, gestion interne, consultant, ...)

.....
.....
.....

Question n°17 : Comment allez-vous assurer le suivi financier pour la traçabilité des factures et fonds européens ?

.....
.....
.....

Question n°18 : Pouvez-vous présenter à titre indicatif le plan de financement prévisionnel de votre projet :

	Montant €	%
Autofinancement :		
Subvention européenne :		
Cofinancement :		
Coût total :		

Si vous sollicitez un cofinancement merci de préciser auprès de quel acteur :

.....
.....
.....

Question n°19 : L'enveloppe de vos subventions européennes représente-t-elle moins de 20% de votre budget annuel de fonctionnement ? Oui / non.

Merci de préciser votre budget annuel (même estimatif).

.....
.....
.....

Question n°20 : Avez-vous de l'expérience en montage et gestion de projets européens ? Oui / non.

Si oui, merci de préciser les projets et les programmes européens auxquels vous avez participé.

.....
.....
.....

Certification des informations par la structure

Renseignements certifiés exacts : le à

Nom et signature du représentant légal de la structure demandeuse :

Cachet de l'organisme demandeur :

Pour toutes questions, contactez :

Coline Fiquet

02.28.20.60.89

coline.fiquet@paysdelaloire.fr

Documents annexes

Pour votre demande de consultation en projets européens, envoi par courrier et par mail des documents suivants au moins 6 semaines avant la date de dépôt :

- Pour toutes les structures publiques et privées :
 - Formulaire de demande dûment rempli en version électronique (cf. modèle) ;
 - En fonction de la demande :
 - Si le dossier européen a été rejeté : copie du dossier déposé non approuvé et courrier de rejet des autorités du programme
 - Si le projet n'a jamais été déposé : document(s) de travail synthétique(s) sur l'idée de projet
- Pour toutes les structures privées :
 - Tableau Excel reprenant les bilans et comptes de résultat sur les 3 dernières années (cf. modèle « kit analyse financière simplifié »)
 - Copie des statuts, datés et signés, récépissé de déclaration de création de la structure ;
 - Compte rendu d'activité de la structure approuvé par la dernière instance décisionnelle ;
 - Si association, liste des membres du bureau de l'association : nom, prénom, fonction au sein de la structure
- Pour toutes les structures publiques ou privées exerçant une activité dans le champ économique : Déclaration de « de minimis » (cf. modèle)
- Pour toutes les associations, conformément à la loi 2021-11-09, la mention concernant le contrat d'engagement républicain (annexe ci-après, page 8)

Coordonnées de la Région des Pays de la Loire

Direction des Politiques européennes
Service Action européenne
Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9

objectif europe@paysdelaloire.fr

Au démarrage de votre accompagnement, après la première prise contact avec le consultant, vous remplirez :

- un plan d'action, y compris un rétroplanning pour déterminer les lignes directrices de votre accompagnement et les jalons

A la fin de votre accompagnement, après la soumission de votre projet européen, la Région vous demandera de lui envoyer les documents suivants :

- Bilan de la structure demandeuse rempli et signé
- Dossier de candidature déposé
- Attestation de dépôt délivrée par les instances décisionnelles du programme concerné

La Région appréciera également que vous lui indiquiez si le projet accompagné a obtenu une subvention européenne ou pas lorsque la décision sera rendue par les autorités décisionnelles du programme.

Annexe : contrat d'engagement républicain

Pour les associations non agréées par l'Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations non reconnues d'utilité publique

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association/ la fondation
déclare : [...]

- que l'association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
- que l'association / la fondation souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

Signature :

Pour les associations agréées par l'Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations reconnues d'utilité publique

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association / la fondation
déclare : [...]

- que l'association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
- que l'association / la fondation a été agréée par l'Etat ou ses établissements publics au titre de... en date du...
- ou que l'association / la fondation a été reconnue d'utilité publique par décret en date du... et a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

Signature :

Contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur

une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.